



PASS VALO

POUR ACCÉDER AUX PÔLES DE VALORISATION (DÉCHÈTERIES) DE CALITOM DÈS MAINTENANT

Madame, Monsieur,

À partir d'aujourd'hui, tous les foyers ayant besoin de se rendre sur les pôles de valorisation (déchèteries) de Calitom doivent se doter d'un PASS VALO gratuit qu'ils auront à présenter aux agents sur site afin d'accéder aux équipements.

Les élus de Calitom ont validé en 2022 un programme de modernisation faisant évoluer les déchèteries en pôles de valorisation.

Cette mesure a pour objectif de fournir aux usagers, d'ici les 10 prochaines années : des sites plus spacieux, plus sûrs, ouverts sur de larges plages horaires, disposant de toutes les filières et de zones de réemploi. Ceci comprend aussi l'identification par carte, destinée à limiter les apports de déchets de personnes venant de départements voisins et les comportements inappropriés à l'égard des consignes et des agents.

À TERME, L'ACCÈS AUX PÔLES NE SERA POSSIBLE QUE SUR PRÉSENTATION DE CE PASS VALO

Cette mesure va être déployée progressivement sur la période 2024 à début 2025, communauté de communes par communauté de communes.

L'identification de chaque usager permettra d'améliorer le service.

Cette évolution a aussi pour objectif d'éviter :

- les apports provenant d'habitants d'autres départements qui profitent de la gratuité de nos sites au détriment financier des charentais,

- les agressions verbales et physiques subies par les agents de valorisation de la part de certains usagers.

Le PASS VALO est une carte à présenter à l'agent lors de votre arrivée sur les pôles de valorisation (déchèteries) de Calitom. Ainsi, chaque usager est identifié personnellement.

• Le nombre de passages ou d'apports est-il limité ?

Cette carte ne limite pas le nombre de passages ou les apports de déchets, qui doivent rester dans les limites autorisées par le règlement d'accès aux sites.

• Vais-je devoir payer ?

Le PASS VALO vous est remis gratuitement.

L'accès aux pôles de valorisation (déchèteries) est inclus dans la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Il n'y aura pas de facturation supplémentaire pour les particuliers.

Les professionnels restent facturés sur la base des tarifs en vigueur.

• Je suis un particulier.

Le PASS VALO est indispensable pour vous rendre sur les pôles de valorisation (déchèteries) de Calitom. Demandez-le dès maintenant.

• Je suis un professionnel.

Vous disposez déjà d'une carte pour la facturation de vos apports d'activité professionnelle. Rien ne change. Vous continuez à utiliser celle-ci.

Si vous n'avez pas cette carte professionnelle, un autre formulaire est nécessaire. Pour l'obtenir, rendez-vous sur le site www.calitom.com.



POUR OBTENIR VOTRE PASS VALO

- **demande électronique** via le site <https://calitom.ecocito.com>
- **demande par courrier** en retournant le formulaire ci-contre accompagné d'un justificatif de domicile en Charente.

• À partir de quand utiliser ce PASS ?

Cette information lance la mise en service des PASS VALO pour tous les habitants de votre communauté de communes. Demandez-le dès à présent pour l'utiliser à réception.

• Peut-on avoir plusieurs PASS ?

Il est prévu un PASS unique par foyer.

• À quels sites aurai-je accès avec le PASS de Calitom ?

Le PASS VALO vous donne accès à l'ensemble des pôles de valorisation (déchèteries) gérés par Calitom.

Pour connaître les conditions d'accès sur l'ensemble du département, merci de vous référer à la carte figurant au dos de ce document.

• Comment reçoit-on le PASS VALO ?

Après réception et enregistrement de votre demande, votre PASS vous sera adressé par La Poste sous 1 mois.

• Si je perds ou oublie mon PASS ?

En cas de perte, une nouvelle demande devra être faite auprès de Calitom.

Un oubli peut être toléré si le respect de l'agent de valorisation et les consignes sont suivis.

• En cas de non respect de l'agent ou des consignes.

La personne concernée pourra se voir refuser l'accès des sites de Calitom et des poursuites pourront être engagées.

**LE PASS VALO
EST UNE CARTE
MAGNÉTIQUE,
POUR CONSERVER
SES FONCTIONS
NE PAS LE PERCER !**

DES QUESTIONS

Pour répondre
à vos interrogations
une ligne spéciale a été ouverte
le 05 45 97 90 77
du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 16h.

2 FORMES DE DEMANDE DU PASS VALO

SOIT UNE DÉMARCHE PAPIER PAR LA POSTE

1. **Complétez tous les champs du formulaire** ci-contre,
2. **Découpez le formulaire** pour le mettre sous enveloppe,
3. **Joignez la photocopie d'un justificatif de domicile en Charente de moins de 3 mois** (exemple : facture d'eau, d'électricité, de téléphone),
3. **Retournez l'ensemble sous enveloppe affranchie à l'adresse** : Calitom, 19 Route du Lac des Saules, ZE La Braconne, 16600 MORNAC.

SOIT UNE DÉMARCHÉ ÉLECTRONIQUE, PLUS RAPIDE

1. **Rendez-vous sur <https://calitom.ecocito.com> ou scannez le QR-Code,**
2. **Suivez les instructions indiquées,**
3. **Confirmez votre adresse mail** en validant le lien que vous recevrez sur votre messagerie,
4. **Créez un compte sur le site et saisissez tous les champs mentionnés** (vérifiez bien que votre adresse mail est correcte),
5. **Chargez votre justificatif de domicile en Charente de moins de 3 mois** (exemple : facture d'eau, d'électricité, de téléphone) en pdf.



22
sites
accessibles
en Charente

CARTE DES SITES DE CALITOM

Le PASS VALO donne **accès à tous les pôles de valorisation** (déchèteries) **signalés sur la carte ci-dessous**. Si vous avez l'habitude de vous rendre sur d'autres sites non gérés par Calitom, merci de vous rapprocher des services des collectivités correspondantes.

